



Salaire, rtt, repos, je suis perdu

Par **dovi81**, le **09/03/2015 à 11:03**

Bonjour, commençons par ma situation professionnelle: je suis chauffeur poids lourd pour une entreprise de maintenance et location de matériel de tp de 19 salariés (convention 3131) embauché en cdi temps plein depuis le 17 septembre 2012. Mon contrat de travail est rédigé comme suit: temps de travail "Mr D. effectuera 39h par semaine, soit 151h67 par mois majorée des heures supplémentaires. Rémunération Mr D. percevra une rémunération horaire brute égale à 10€ soit 1516,70 pour 151,67h majorée des heures supplémentaires (salaire augmenté à 10,50€/h en mars 2013). Réellement j'effectue 40h par semaine, je travail effectivement du lundi au vendredi 8h-12h / 14h-18h soit 8h par jour. Je suis complètement perdu quand aux méthodes utilisées par l'entreprise. Au tout début mes heures supplémentaires étaient payées puis de mois en mois cela a changé. Mes bulletins de salaires indiquent que j'ai parfois des rtt, parfois des heures à prendre, parfois rien n'est indiqué. Je ne comprends pas comment l'employeur peut utiliser ces différents mode concernant les heures supplémentaires. J'ai posé la question du délégué du personnel à un de mes collègue présent depuis 7 ans et il n'y a u aucune élection depuis son arrivée donc j'en déduit qu'il ne doit pas y en avoir. La convention prévoit que les heures supplémentaires peuvent être remplacées par un repos compensateur équivalent (donc avec majoration) mais avec l'accord du salarié concerné dans le cas où il n'y aurait pas de délégué du personnel. Hors je n'ai rien signé et on ne m'a rien demandé. J'ai beau reprendre mes agendas et comparer à mes bulletins de salaire rien de correspond, parfois les hs me sont payées parfois partiellement avec repos et d'autre fois totalement remplacées par du repos mentionnés sur le bulletin de salaire comme rtt ou heures à prendre sans détail supplémentaires. La partie Repos compensateur de mon bulletin de salaire indique toujours 0. Je ne comprend plus rien et ne sais même pas comment demander la régularisation de la situation car trop confus, je suis totalement perdue. La seule partie fixe de mon salaire est salaire de base sur 151,67h. Où sont passées les majorations des heures supplémentaires transformées en repos? Où est le suivi de ces jours de repos? L'employeur peut-il à sa convenance payer ou donner du

repos et changer d'un mois à l'autre?rnrnJ'aimerais régler ce problème de base pour pouvoir ensuite passer aux autres soucis de salaire que je rencontre.rnrnMerci